

Les Archives historiques de Bourg-en-Lavaux **dans le cadre de leur session annuelle**
"La mémoire de Lavaux"
invitent à la conférence

« La sorcellerie tempestaire à Lavaux (XVe-XVIIe siècles) »

par **Nicolas HURNI**

Historien, UNIL

Mardi 24 février 2026

Cully, Salle Davel à 20h

Entrée libre

Résumé :

Le terme *tempestaires* désigne les personnes dont on dit qu'elles sont capables de créer des tempêtes, de la foudre ou de la grêle. C'est un maléfice qu'on retrouve dans bon nombre de procès de sorcellerie. A l'époque des *chasses aux sorcières*, après les grêles et les tempêtes, il fallait trouver des coupables.

On trouve, dans les différentes archives de Suisse romande, au moins 160 procès dans lesquels il est question de sorciers et de sorcières tempestaires. Une région se démarque : Lavaux. Dans les vignobles, très tôt la terreur de la grêle s'est hybridée avec l'imaginaire de la sorcellerie. Dès le premier procès de sorcellerie vaudois attesté dans les années 1430, il est question d'un homme d'Epesses accusé d'avoir provoqué une importante tempête de grêle. Il sera brûlé. Deux siècles plus tard, en 1651, un vagabond de 12 ans sera décapité pour avoir - entre autres maléfices - fait tomber la grêle sur Saint-Saphorin et la Tour-de-Peilz. Entre ces deux procès, chaque génération semble avoir trouvé des coupables après les grêles. Hommes et femmes, adultes et enfants, d'ici ou d'ailleurs, les *tempestaires* - qui ont souvent fini sur le bûcher - constituent un sujet historique à cheval entre la sorcellerie et la perception de l'environnement.

Mais quel était cet étrange imaginaire ? Comment pensait-on que ces tempestaires faisaient la grêle et la tempête ? Pourquoi ces personnes de Blonay, d'Epesses, de Chardonne, de Clarens, de Chexbres, de Forel, de Jongny, de Cremières ou d'ailleurs ont été accusées d'un tel maléfice ? Et qu'est-ce qui a mis fin à ces croyances ?